



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-013-2022-12

PUBLIÉ LE 5 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France /

IDF-2022-12-02-00010 - ARRÊTÉ portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire (5 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie de Paris / division des affaires juridiques

IDF-2022-12-05-00002 - Arrêté n° 2022-168-RRA portant subdélégation de signature en matière administrative (3 pages)

Page 9

Direction interrégionale des douanes
d'Ile-de-France

IDF-2022-12-02-00010

ARRÊTÉ portant subdélégation de la signature du
directeur interrégional des douanes
d'Île-de-France en matière d'ordonnancement
secondaire



PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire

- VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finance
- VU le code de la commande publique ;
- VU la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;
- VU la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;
- VU le décret n°82-632 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n°82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n°82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets sur les services fiscaux, les services douaniers et les laboratoires régionaux ;
- VU le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié ;
- VU le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998 ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État ;
- VU le décret n°2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;
- VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU les arrêtés interministériels du 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget du ministère de l'économie et des finances ;
- VU l'arrêté ministériel du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de

5 rue Leblanc – 75911 Paris cedex 15
Téléphone : 01 82 52 40 00
site internet : www.ilc-de-france.gouv.fr
Allo, service public : 39 39

l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

- VU l'arrêté ministériel du 13 avril 2021 portant nomination de Monsieur Gil LORENZO, administrateur général des douanes et droits indirects, sur le poste de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France ;
- VU l'arrêté du préfet de région d'Île-de-France, préfet de Paris, n° IDF 2021-05-25-00008 du 25 mai 2021 portant délégation de signature à Monsieur Gil LORENZO, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° IDF 2021-05-25-00008 du 25 mai 2021, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gil LORENZO subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Pascale AUGUSTIN LOISONS, administratrice, adjointe au directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,
- Monsieur Didier MARTINEZ, directeur des services douaniers de 1^{ère} classe, chef du pôle gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île de France.
- Monsieur Pierre BOUILLON, directeur des services douaniers de 1^{ère} classe, chef du pôle pilotage, performance et contrôle interne de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Christian BOSC, inspecteur régional de 1^{ère} classe, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France,

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé et sous les réserves mentionnées à l'article 5 dudit arrêté.

Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° IDF 2021-05-25-00008 du 25 mai 2021 et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gil LORENZO, subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences à:

- Madame Geneviève DELAGE, inspectrice principale de 1^{ère} classe, cheffe du service du personnel de la direction interrégionale d'Île-de-France,

- Madame Chantal RAKOTOZAFY, inspectrice principale de 1^{ère} classe, cheffe du service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Hubert PLATTEAUX, inspecteur régional de 2^{ème} classe, inspecteur mécanicien interrégional de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Vincent CAPRARO, inspecteur régional de 3^{ème} classe, adjoint au chef du service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger,
- Madame Sandrine GUALANDI, inspectrice régionale de 3^{ème} classe, responsable du service examens et concours de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Morvan BUREL, inspecteur régional de 3^{ème} classe, chef de la formation professionnelle de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Guilhem VALAX, inspecteur au service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger,
- Madame Laure PENARIER, inspectrice des finances publiques, chef de la section Budget/Achat - Pilotage dialogue de gestion de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Laurent JIMENEZ, inspecteur régional de 2^{ème} classe au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France
- Madame Sylvie CONTREMOULINS, inspectrice au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Valérie WOOG, inspectrice au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Laurianne SENECHAL, inspectrice au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Anne-Aymonne DEGUILHEN, inspectrice régionale de 3^{ème} classe au département gestion du temps et déplacement de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Pierre BECK, inspecteur au département gestion du temps et déplacement de la direction interrégionale d'Île-de-France.
- Monsieur Sarkis KOUMROUYAN, contrôleur de 1^{ère} classe, chef du service technique automobile de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Ghislaine BENONY, contrôleuse de 2^{ème} classe au sein de la section Budget/Achat - Pilotage dialogue de gestion de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Thomas DELHAYE, inspecteur au sein de la section budget/achat.

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé et sous les réserves mentionnées à l'article 5 dudit arrêté.

Article 3

Dans le cadre de la mise en place d'une évolution Chorus qui permet aux services prescripteurs de certifier le service fait, subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences à:

- Madame Christine QUERET, contrôleur principal au sein de la section Budget/Achat - Pilotage dialogue de gestion de la direction interrégionale d'Île-de-France.
- Monsieur Thomas DELHAYE, inspecteur au sein de la section Budget/Achat. - Pilotage dialogue de gestion de la direction interrégionale d'Île-de-France.
- Madame Anne PLATTEAUX, agente de constatation principal de 1^{ère} classe au sein de la section Budget/Achat - Pilotage dialogue de gestion de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France,
- Mme Véronique RIGAUT, agent de constatation principal de 2^{ème} classe au sein de la section Budget/Achat - Pilotage dialogue de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France.

Article 4

Pour les subventions sécurité tabac, reçoivent subdélégation de la signature de Monsieur Gil LORENZO, les agents repris à l'article 1^{er} dudit arrêté.

Reçoivent également subdélégation de la signature de Monsieur Gil LORENZO sans limitation de montant Madame Laure PENARIER.

Madame Chantal RAKOTOZAFY, inspectrice principale de 1^{ère} classe, cheffe du service national des réglementations particulières, Monsieur Vincent CAPRARO, inspecteur régional de 3^{ème} classe, adjoint à la cheffe du service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger et Monsieur Guilhem VALAX inspecteur au service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger reçoivent subdélégation de la signature de Monsieur Gil LORENZO, dans la limite de 10 000 euros.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gil LORENZO, subdélégation de signature est donnée à Madame Pascale AUGUSTIN LOISONS administratrice, adjointe au directeur interrégional des douanes d'Île-de-France et à Monsieur Didier MARTINEZ, directeur des services douaniers de 1^{ère} classe, chef du pôle gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île de France à l'effet de signer les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gil LORENZO, subdélégation de signature est donnée à Madame Pascale AUGUSTIN LOISONS, administratrice, adjointe au directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté n° IDF 2022-05-02-00011 du 2 mai 2021.

Article 7

L'arrêté n° IDF-2022-11-22-00002 du 22 novembre 2022 portant subdélégation de signature du directeur interrégional en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

Article 8

Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 2 décembre 2022

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur interrégional des douanes
d'Île-de-France

(Signé)

Gil LORENZO

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2022-12-05-00002

Arrêté n° 2022-168-RRA portant subdélégation
de signature en matière administrative



**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° 2022-168-RRA

portant subdélégation de signature
en matière administrative

LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE,

RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS

CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS
ET D'ÎLE-DE-FRANCE

VU le code de justice administrative ;

VU le code du sport ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de l'éducation ;

VU le code de la santé publique ;

VU le code du travail ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

VU le décret n° 2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

VU le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre et notamment les articles 5 à 8 ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, Monsieur Christophe KERRERO ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU le décret du 27 novembre 2022 portant nomination de Monsieur Frédéric FULGENCE en qualité de directeur académique des services de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine ;

VU le protocole national du 15 décembre 2020 conclu entre le ministère de l'intérieur et le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports relatif à l'articulation des compétences entre les préfets et les recteurs pour la mise en œuvre des missions de jeunesse, d'engagement et de sports ;

VU l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique d'Île-de-France-;

VU le protocole départemental conclu entre le préfet des Hauts-de-Seine et le recteur de la région académique d'Île-de-France, le 31 décembre 2020 ;

VU l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine n°2020-159 du 31 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique d'Île-de-France, en matière administrative ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature, en matière administrative, est donnée à Monsieur Frédéric FULGENCE, directeur académique des services de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine, à l'effet de signer tous les actes, documents administratifs, rapports, conventions, certificats, correspondances dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports relevant du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, dans les conditions et réserves fixées aux articles 1^{er} et 2 de l'arrêté préfectoral n° 2020-159 du 31 décembre 2020 précité.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric FULGENCE, directeur académique des services de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine, subdélégation de signature, en matière administrative, est donnée dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et dans les conditions et réserves fixées aux articles 1er et 2 de l'arrêté préfectoral n° 2020-159 du 31 décembre 2020 précité, à :

- Monsieur Antoine CUISSET, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine
- Monsieur Jacques FLODROPS, directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine
- Madame Véronique PAROUTY, directrice académique adjointe des services de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine
- Madame Véronique GARCIA-GILLET, adjointe au directeur académique des services de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine pour le 1er degré
- Madame Maïlys PUYGAUTHIER, cheffe du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
- Madame Sonia CHABANE, adjointe à la cheffe du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

ARTICLE 3 :

L'arrêté n°2022-159-RRA du 28 novembre 2022 publié le 30 novembre 2022 au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France et portant subdélégation de signature du Recteur de la région académique Île-de-France, Recteur de l'académie de Paris à la DASEN des Hauts-de-Seine en matière administrative (SDJES92) est abrogé.

ARTICLE 4 :

La secrétaire générale de la région académique d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris et au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Paris, le 05/12/2022

Le recteur de la région académique d'Île-de-France,
Recteur de de l'académie de Paris,
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France,

Signé

Christophe KERRERO